



COMMISSION DÉPARTEMENTALE NOUVELLES PRATIQUES

PROCES VERBAL N° 02 – SAISON 2026/2027

Réunion du	Jeudi 20 août 2026
Présidence	M. DUMAS Dominique
Présent(s)	BENAITEAU Gérard, CHEVET Michel, MARAUD Florent
Absents	

1. Approbation du Procès-verbal

Le procès-verbal n° 01 du 05 août 2026 est approuvé sans remarque particulière.

2. Mise à jour des règlements

La Commission procède à la mise à jour des règlements, pour validation par le CODIR, des rencontres Loisirs à 11 sauf groupe Choletais ; suite à la mise en place de la FMI à partir de saison 2026-2027 et coupe de l'amitié suite à la disparition de la consolante (décision du CODIR).

3. Coupe de l'amitié Loisirs

Les équipes engagées à ce jour sont surlignées en jaune. Possibilité de s'engager encore jusqu'au 8 septembre pour les éventuels retardataires.

Angers1	Angers 2	Saumurois	Baugeois
1 AVRILLE LOISIRS FC	1 ANDARD	1 ALLONNES BRAIN	1 BEAUFORT
2 BEAUCOUZE 1	2 ANG. MEDICO SOCIAL	2 BENAIS	2 PONTS DE CE LOISIRS
3 BECON VILLEMOSAN ST AUG.	3 ANGERS ASEP	3 VERNAIL VERNANTES	3 ANG. CROIX BLANCHE
4 BRIOLLAY	4 ANGERS ASMA	4 DOUE LA FONTAINE	4 BAUGE
5 CANTENAY EPINARD	5 ANGERS DOUTRE	5 GENNES	5 CORNE
6 POUZE ST CLEM BRAIN	6 ANGERS NDC	6 LE PUY VAUDELNAY	6 DAUMERAY
7 SOULAIRE FENEU	7 STE GEMMES/LOIRE	7 LONGUE	7 DURTAL
8 ST MARTIN AVIRE	8 TRELAZE EGLANTINE	8 MOULIERNE	8 HUILLE LEZIGNE
9 STE MELAINE	9 ANGERS VAILLANTE	9 SAUMUR BAYARD	9 MORANNES
10 TRELAZE FOYER	10 BEAUCOUZE 2	10 ST LAMBERT DES LEVEES	10 PELLOUAILES CORZE
11 VAL ERDRE AUXENCE AS	11 LAC DE MAINE	11 VARENNES VILLEB.	11 PLESSIS GRAMMOIRE
12 ANGERS SCA 1	12 POSSOSAVENNIERES		12 SEICHES MARCE
			13 ST MATHURIN MAZE

GROUPE CHOLETAIS

1	TILLIERES	12	ST GERMAIN V. DE MOINE
2	LE FIEF GESTE	13	VILLEDIEU
3	PUY -MAZ-TESS 1	14	RENAUDIERE
4	CHOLET JEUNE France	15	PUY MASS TESS 2
5	ST ANDRE ST MACAIRE	16	LA ROMAGNE ROUSSAY
6	PUY -MAZ-TESS 3	17	CHRISTOPHE
7	TOUT MAULEVRIER	18	SEGUINIERE
8	MAYBELEGER	19	CHOLET FC
9	ST GEORGES TRE.	20	VALANJOU
10	BEAUPREAU	21	ST HIL. VIHIERES COR.
11	SOMLOIRE YZERNAY		VEZINS
			CHOLET THALES
			ANDREZE JUB
			JALLAIS

4. Loisirs Féminines à 8

La commission rappelle la décision du CODIR du PV n°7 du 25 Novembre 2025 au sujet du règlement du foot féminin « Licence obligatoire, avoir 18 ans au 1er janvier de la saison en cours (être titulaire d'une licence U19).

Aucune dérogation ne sera accordée même pour les U18 féminines.

A ce jour 43 équipes engagées pour 2026-2027 (7 de moins que la saison dernière).

5. Loisirs Mixte à 8

3 équipes engagées à ce jour :

- Ambillou ASVR
- Martigné ES Layon
- Thouarcé FC Layon

Dates retenues : J1 Jeudi 24/09 ; J2 Jeudi 15/10 ; J3 Jeudi 19/11 ; J4 Jeudi 10/12. J5 Jeudi 21/01 ; J6 Jeudi 11/02. J7 Jeudi 18/03 ; J8 Jeudi 08/04 ; J9 Jeudi 20/05.

6. Questions diverses

- Mail de Gennes les rosiers.

La commission prend note de la décision du CODIR, de ne pas déroger au règlement concernant les U18F et la demande du club de Gennes Les Rosiers.

- Réunions de rentrée :
 - Jeudi 03 septembre à 20h30 à Valanjou pour le groupe choletais.
 - Mardi 08 septembre à 19 h au district pour les groupes hors choletais pour le foot à 11 et le foot à 8 mixte (Présence souhaitée pour présentation de la FMI)

*Dates Prévues prochaines réunions :30/09 ;29/10 ;19/11 ;17/12 ;
28/01 ;25/02 ;01/04 ;22/04 ;27/05*

Le Président	Le Secrétaire de Séance
M. DUMAS Dominique	M. CHEVET Michel